Proposition présentée par le Bureau du Grand Conseil : M^{mes} et MM. Guy Mettan, Renaud Gautier, Catherine Baud, Elisabeth Chatelain, Charles Selleger, Eric Bertinat et Eric Stauffer

Date de dépôt : 15 avril 2010

Proposition de résolution pour améliorer la participation du Grand Conseil à la construction de la région

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'importance d'associer le parlement à la collaboration intercantonale et transfrontalière :
- les dispositions de l'article 230A, alinéa 3, 5 et 6 de la loi portant règlement du Grand Conseil;
- les lacunes répétées quant à l'application de ces alinéas, notamment sous l'angle du devoir d'information et des mandats de négociation;
- la nécessité que le parlement soit informé et consulté au sujet de la construction de la région;
- la prochaine tenue le 4 juin 2010 d'Assises transfrontalières pour réfléchir aux moyens d'impliquer la représentation cantonale dans la collaboration transfrontalière et intercantonale;

invite le Conseil d'Etat

- à revoir sa politique d'information et d'association du Grand Conseil pour les questions touchant la construction de la région;
- à convier des membres de la représentation parlementaire cantonale lorsqu'il reçoit des délégations étrangères composées en partie de représentant de Législatifs, régionaux ou communaux;

R 606 2/3

 à appliquer effectivement les dispositions de l'art. 230A, al. 3, 5 et 6 de la loi portant règlement du Grand Conseil;

invite le Bureau du Grand Conseil

- à veiller à ce que le Grand Conseil soit informé et associé aux discussions autour de la construction de la région;
- à mettre en place tout système susceptible d'améliorer la participation de la représentation cantonale à la construction de la région;
- à présenter au Grand Conseil les modifications législatives nécessaires en vue d'une participation accrue du Grand Conseil aux affaires extérieures et à la construction de la région.

3/3 R 606

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Lors d'événements récents, notamment à l'occasion de la rencontre entre le Conseil d'Etat et M. Pierre Lellouche le 29 mars 2010, le Bureau a constaté que le Grand Conseil n'était ni associé, ni même informé des progrès de la collaboration transfrontalière et de la construction de la région. Pourtant, des modifications législatives ont été apportées il y a quelques années déjà, afin qu'à tout le moins, la Commission des affaires communales, régionales et internationales soit tenue au courant de ces questions, même de celles ne tombant pas sous l'application stricte de la Convention dite « des conventions ».

Ce dernier épisode est emblématique d'une pratique écartant presque systématiquement la représentation cantonale des questions transfrontalière, à tel point que la Commission des affaires communales, régionales et internationales est intervenue par lettre auprès du Bureau du Grand Conseil le 31 mars 2010.

A la suite de cette correspondance, le Bureau vous propose cette résolution afin d'inviter le Conseil d'Etat à mieux associer le parlement à des questions cruciales pour notre avenir commun de part et d'autre de la frontière.

Cette résolution invite aussi le Bureau à proposer toute modification législative utile, afin de redonner au parlement un rôle sous l'angle du contrôle démocratique de ces instruments.

Nul doute que les prochaines Assises transfrontalières prévues le 4 juin prochain fourniront aussi un cadre approprié pour mener les réflexions autour de la participation des parlements à la construction de la région.

Au bénéfice de ces explications, le Bureau vous remercie, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de résolution.